

# **ANNEXE 1 POUR LES ADHESIONS COMPETITIVES UNIQUEMENT**

## **A. GÉNÉRALITÉ**

Quand le gymnaste s'engage dans des cours compétitifs, il a l'obligation de participer à toutes les compétitions auxquelles le moniteur l'engage (sauf contre-indication médicale).

Dans le cas contraire :

- D'une part, le gymnaste risque, de ne pas être maintenu dans l'équipe,
- D'autre part, ses parents devront s'acquitter de l'amende à payer au comité (si forfait).

Les entraîneurs ont la charge de sélectionner les participants, de composer les équipes et de décider de la valeur des exercices présentés. Leur décision est sans appel et ne peut être contestée.

Les gymnastes inscrits en compétition et qui atteignent 15 ans dans l'année sportive s'engagent à suivre une formation de juge (payée par le club) et à juger lors des compétitions au cours desquelles des gymnastes du club sont engagés.

## **B. INFORMATION**

Chacun (compétitifs et parents) se doit de consulter le panneau d'affichage pour être informé des horaires et lieux de compétitions. Ceux-ci sont communiqués par la commission technique sur le panneau. Ils sont susceptibles d'être modifiés par les différents comités. Le club s'engage à communiquer rapidement les modifications aux familles des gymnastes.

## **C. TRANSPORT**

Un responsable par équipe (parent) est nommé en début d'année. Il est tenu d'organiser le transport (équipe, coach, juge) pour l'ensemble des compétitions concernant l'équipe.

- En compétition par équipe : il appartiendra à chaque famille d'assurer au minimum et obligatoirement, un transport dans l'année.
- En compétition individuelle, le coach du gymnaste ainsi qu'un juge doivent être présents lors de la compétition. Chaque famille aura à sa charge le transport de ces deux personnes.

Chaque participant au transport de gymnastes pour le compte du club GCMJ se doit d'être titulaire du permis de conduire, et être en possession d'un véhicule en règle (contrôle technique à jour et assurance). Le conducteur se doit de respecter la réglementation automobile et ne présenter aucune contre-indication à la conduite (alcool, drogues). Le conducteur est responsable de sa conduite et ne peut en aucun cas réclamer au club le remboursement d'infractions commises lors de ces transports.

## **D. TENUE COMPETITION**

- Compétitions individuelles : la ou le gymnaste est libre de porter le justaucorps ou léotard de son choix.
- Compétitions par équipe : la tenue du club est exigée pour l'ensemble des compétitions.

Seul le club est mandaté pour acheter les tenues qui sont ensuite revendues aux familles, sans aucune marge pour le club, afin d'habiller de façon homogène les compétitifs.

Le coût d'une tenue pour les compétitifs est d'environ 100 €.

Des bourses d'échanges et d'achat de tenues d'occasion seront organisées.

## **E. CERTIFICAT MEDICAL**

Les gymnastes inscrits en compétition doivent fournir un certificat médical à renouveler tous les 3 ans ou un questionnaire de santé valide.